



**CAMP
DE JOUR**
Lachute
2026

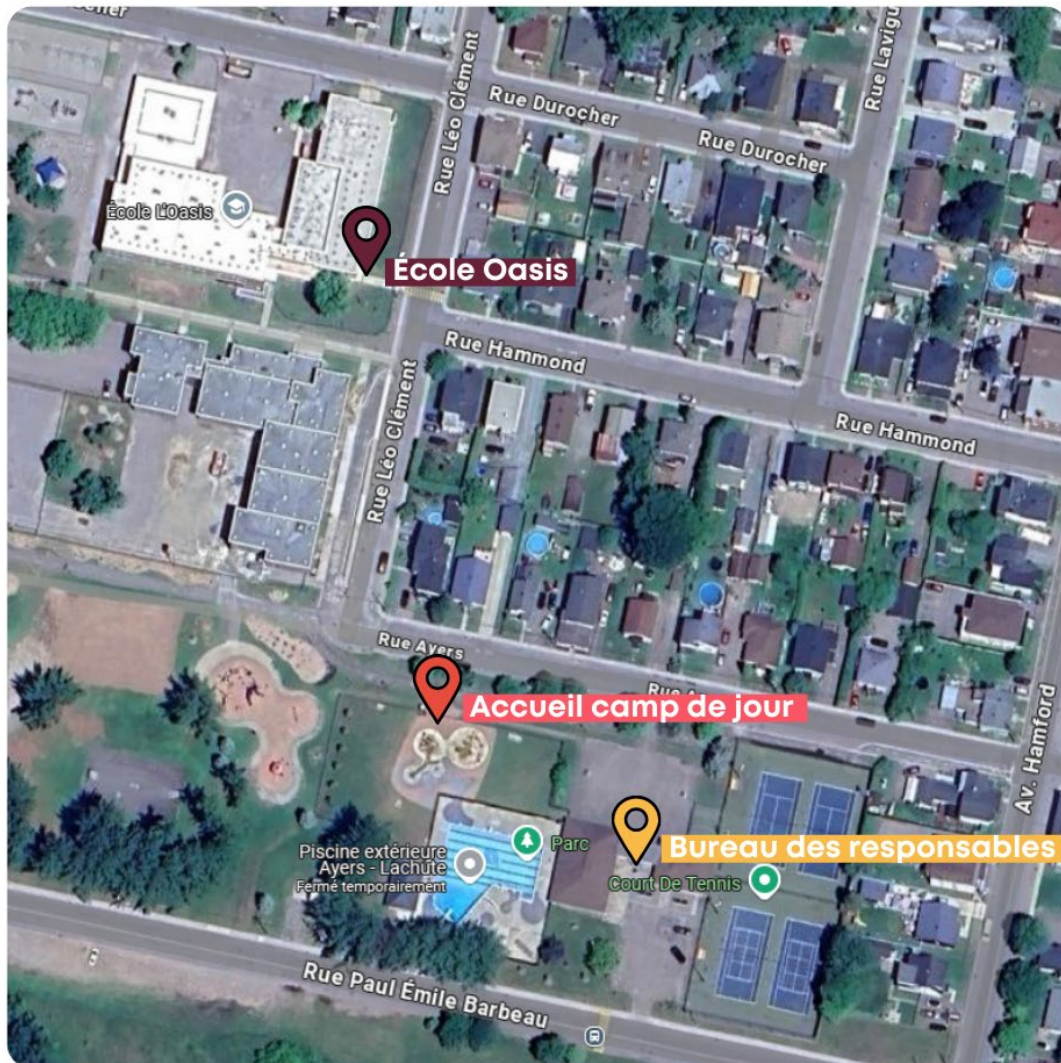
Guide du parent



TABLE DES MATIÈRES

1.	PLAN DU SITE.....	2
2.	MISSION DU CAMP DE JOUR.....	3
3.	OBJECTIFS	3
4.	HORAIRE.....	3
5.	PROCÉDURE D'ARRIVÉE	4
6.	PROCÉDURE DE DÉPART	4
7.	THÉMATIQUE ET CALENDRIER	4
8.	OBJETS PERDUS	4
9.	BAIGNADE	5
10.	CODE DE VIE	5
11.	CODE VESTIMENTAIRE	5
12.	À APPORTER.....	6
13.	BOÎTE À LUNCH.....	6
14.	MÉDICATION	6
15.	ABSENCE.....	7
16.	COMMUNICATION	7
17.	BOTTIN.....	7
18.	POLITIQUE DE REMBOURSEMENT	7

1. PLAN DU SITE



Accueil camp de jour

Jeux d'eau, Parc Ayers



Bureau des responsables

50 rue Paul-Émile Barbeau, Lachute, QC, J8H 2S2



École Oasis

80 rue Hammond, Lachute, QC, J8H 2V3

2. MISSION DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour de la Ville de Lachute, situé au parc Ayers, propose une programmation diversifiée orientée vers le plaisir et la découverte.

Les jeunes ont l'opportunité de vivre une expérience de camp positive dans un environnement sécuritaire et ludique. C'est par l'entremise d'activités coopératives et créatives qu'ils développent leur esprit d'équipe et d'entraide.

Les campeurs sont encadrés par une équipe d'animation formée et dynamique prête à leur faire vivre un été inoubliable.

La Ville de Lachute est une municipalité inclusive qui reconnaît chacun des membres de sa communauté. C'est dans cette vision que le camp de jour s'adapte aux jeunes présentant des besoins particuliers afin de faciliter leur pleine participation à l'expérience de camp.

Le camp de jour de la Ville de Lachute est conforme aux exigences du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux élaboré par l'Association Québécoise du loisir Municipal (AQLM) et l'Association des Camps du Québec (ACQ), dans le but d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux.

3. OBJECTIFS

Le camp de jour de la Ville de Lachute vise à :

- Offrir une programmation diversifiée qui inclut des activités sportives, artistiques, coopératives et enrichissantes dans un environnement ludique;
- Promouvoir les saines habitudes chez les jeunes afin qu'ils les intègrent à leur mode de vie au quotidien;
- Donner à l'ensemble des jeunes de la population l'opportunité de vivre une expérience de loisir inclusive qui répond à leurs désirs et aspirations, qui mobilise leur potentiel et qui leur permet de développer des relations significatives et positives avec les autres participants.

4. HORAIRE

- **7 h à 9 h** - Service de garde
- **9 h** - Début des activités
- **12 h à 13 h** – Dîner
- **13 h** – Activités et baignade
- **16 h** - Fin du camp/Début du service de garde
- **16 h à 18 h** - Service de garde

5. PROCÉDURE D'ARRIVÉE

Lors de votre arrivée, au camp de jour ou au service de garde, vous devez vous rendre à l'accueil situé sur la rue Ayers (plan page 2), pour y déposer votre enfant. Vous serez accueillis par une personne responsable qui prendra les informations et qui confirmera la présence de votre enfant.

En cas de pluie, vous devez vous rendre à l'école L'Oasis, accessible par la rue Léo-Clément.

Si vous arrivez après la période d'accueil (9 h) :

- Vous devez vous rendre au bureau des responsables au chalet de la piscine extérieure (accessible par la rue Paul-Émile-Barbeau).
- Vous serez accueilli par une personne responsable qui s'assurera d'accompagner votre enfant jusqu'à son groupe.

6. PROCÉDURE DE DÉPART

Lors du **départ** du camp du jour ou du service de garde, la personne autorisée à venir chercher l'enfant doit se présenter à l'accueil :

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité ;

Seules les personnes inscrites sur la fiche d'inscription sont autorisées à quitter avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la fiche devait venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser.

Votre enfant sera autorisé à quitter à pied à 16 h seulement ou à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription.

Si vous devez venir chercher votre enfant avant 16 h, veuillez en avertir un responsable à l'avance si possible.

7. THÉMATIQUE ET CALENDRIER

La thématique incluant les activités qui y sont reliées, ainsi que le calendrier des activités spéciales seront transmis par courriel d'ici le début du camp ou remis lors de la première journée du camp.

8. OBJETS PERDUS

Une table avec les objets perdus sera installée en tout temps au poste d'accueil. Le ménage des objets perdus sera fait toutes les 2 semaines. Il est de votre responsabilité de vous assurer de vérifier régulièrement si un objet appartenant à votre enfant s'y trouve.

9. BAINNADE

L'enfant, pour lequel le formulaire d'inscription indique qu'il n'est **pas requis** que ce dernier porte la **veste de flottaison** (VFI) lors de la baignade, sera évalué par l'équipe de sauveteurs quant à ses aptitudes à la nage.

Il est possible de soumettre aux responsables une nouvelle demande d'évaluation des aptitudes à la nage au courant de l'été.

Les critères d'évaluation des aptitudes à la nage sont basés sur les recommandations de la Société de Sauvetage et de la Croix-Rouge Canadienne. (Entrée dans l'eau à partir du bord, maintien à la surface pendant 30 secondes et déplacement sur une distance minimale de 25 mètres.)

Tout jeune ayant l'obligation de porter un VFI, **devra porter le bracelet** qui lui sera remis par les animateurs. Cette mesure permettra d'identifier plus facilement ces jeunes.

10. CODE DE VIE

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, **je m'engage à :**

- écouter et mettre en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour;
- participer activement aux activités;
- utiliser de bons gestes et employer de bons mots lorsque je m'adresse aux autres;
- faire attention au matériel et au site du camp de jour;
- ramasser mes déchets et les mettre à la poubelle;
- rester avec mon groupe toute la journée;
- m'exprimer calmement et rechercher des solutions non violentes;
- être poli et respectueux.

Le non-respect du code de vie entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du camp de jour.

11. CODE VESTIMENTAIRE

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils portent des vêtements confortables. Considérant la nature des activités, il est fort probable que votre enfant se salisse au courant de la journée.

Habillement requis :

- culottes courtes;
- chandail à manches courtes;
- espadrilles ou sandales attachées;
- casquette ou chapeau pour se protéger du soleil.

N'oubliez pas d'identifier clairement tous les articles de votre enfant!

12. À APPORTER

À mettre tous les jours dans le sac de votre enfant :

- dîner;
- deux collations;
- bouteille d'eau ou gourde;
- costume de bain et serviette;
- crème solaire ;
- imperméable pour les journées pluvieuses;
- coton ouaté pour les matinées fraîches;
- vêtements de rechange.

N'oubliez pas d'identifier clairement tous les articles de votre enfant!

13. BOÎTE À LUNCH

Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir des collations et un repas nutritifs et équilibrés durant les activités.

Ce que nous vous suggérons :

- une bouteille d'eau;
- des collations saines (fruits, légumes, barres tendres, etc.);
- un repas principal nutritif et équilibré;
- un « Ice Pack » afin de conserver les aliments au frais;
- d'utiliser des contenants de plastique réutilisables.

Veuillez noter que votre enfant n'aura pas accès à un micro-ondes ni à un réfrigérateur.

Aliments interdits

Il est interdit de mettre dans la boîte à lunch : des produits contenant des noix ou des arachides.

14. MÉDICATION

Si votre enfant reçoit de la médication (à la maison ou au camp de jour) **autre que celle mentionnée au formulaire d'inscription**, il est important d'en aviser aussitôt la personne responsable du service de garde.

Ne pas oublier qu'au camp, votre enfant doit avoir ses médicaments dans un contenant **prescrit et scellé** par la pharmacie.

15. ABSENCE

Il est **obligatoire** de signaler, avant 9 h, l'absence de votre enfant par courriel à cj@lachute.ca, ou de vive voix **au personnel du camp de jour**.

16. COMMUNICATION

Il est important de nous communiquer toute information essentielle à la sécurité et au bien-être de votre enfant.

Vous pouvez rejoindre l'équipe du camp de jour par courriel ou par téléphone, en consultant le bottin ci-dessous.

Les communications aux parents seront faites par mémos dans la boîte à lunch ou par courriel.

17. BOTTIN

Information

Service des loisirs
450 562-3781
loisirs@lachute.ca
lachute.ca

18. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

S'il reste plus de 7 jours avant le début d'une activité ou d'un cours, il y a remboursement complet avec une retenue de quinze dollars (15 \$) par activité/cours pour les frais administratifs.

S'il reste moins de 7 jours avant le début d'une activité ou d'un cours, le remboursement est de 50 % du coût de l'inscription et de 50 % des frais de non-résident applicables.

Si l'activité ou le cours est commencé, aucun remboursement n'est possible sauf pour une raison médicale. Le cas échéant, un billet médical est obligatoire et doit être déposé avec une demande écrite de remboursement. L'activité sera remboursée en retenant la portion des frais administratifs de 15 \$ et, ensuite, au prorata des cours restants à partir de la date inscrite sur le billet médical.

Aucun chèque ne sera émis pour un remboursement de 10 \$ ou moins, cependant un crédit sera inscrit au dossier.

Dans ce guide, vous trouverez l'ensemble des informations pour votre enfant. Bien entendu, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute autre information!